



**REGLEMENT PARTICULIER**  
**TOURNOI ADULTES DE PANAZOL DES 1er & 2 NOVEMBRE 2025**  
**Catégories Minimes à Vétérans**  
**Séries R à NC**

**Art. 1** Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et les dispositions particulières de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.  
Le tournoi est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine et par la Fédération Française de Badminton, son numéro de dossier est : **2500916**

**Art. 2** Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-arbitre : **M. Nicolas LALENEC**.  
Ses décisions sont sans appel. Le Juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.  
Le GEO principal de la compétition est : **M. Lionel BÉTEAU**.

**Art. 3** Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel Badnet. La répartition en sortie de poules sera réalisée automatiquement par le logiciel.

**Art. 4** Les tableaux proposés sont doubles hommes (DH), doubles dames (DD) et doubles mixtes (DMx).  
**Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux : Double le samedi, et Mixte le dimanche.**  
La constitution des tableaux se fera par lots au CPPH, prioritairement en poules de 3 ou 4 ou plus si besoin avec 2 sortants par poule, puis progression en élimination directe en sortie de poules. Ils pourront être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.  
Les tableaux de DH et DD se joueront intégralement le samedi, ceux de DMx intégralement le dimanche.

**Art. 5** Le tournoi est Régional, il est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD pour la saison 2025-2026 et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.  
Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans, dans les séries R, D, P et NC.

**Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.**

**Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.**

**Art. 6** Les joueurs seront répartis dans les séries suivant leur classement CPPH effectif le samedi 25 octobre 2025.

**Art. 7** **Les inscriptions seront ouvertes du 1<sup>er</sup> septembre 2025 à 00h01 et se clôtureront le 19 octobre 2025 à 23h59.**

**Art. 8** Le nombre total d'inscrits est limité à 200 personnes.  
Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, même si elles sont arrivées avant la date limite. Les inscriptions pourront être limitées dans certains tableaux même si le nombre total d'inscrits n'est pas atteint, afin de respecter l'amplitude horaire journalière des matchs. Les joueurs seront placés en liste d'attente et classés par date d'inscription (date d'inscription du deuxième joueur pour les doubles). Ils seront intégrés au tableau principal en fonction des désistements ou forfaits.

**Art. 9** La confection des tableaux se fera le 25 octobre 2025.

**Art. 10** Le montant des droits d'engagements est de 14 € pour un tableau, 19 € pour deux tableaux.

**Art. 11** Les Inscriptions seront prises uniquement sur Badnet.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée sur Badnet.

Le paiement des droits d'engagement devra être réalisé directement et obligatoirement sur Badnet.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

**Art. 12** Aucun remboursement de l'inscription ne peut avoir lieu après l'envoi des convocations.

**Art. 13** Les horaires des matchs affichés sont donnés à titre indicatif et peuvent éventuellement être modifiés.  
Tout joueur doit être présent dans la salle 60 minutes avant l'heure présumée de son match.  
Chaque joueur doit se faire enregistrer à la table de marque dès son arrivée.  
Si un joueur désire s'absenter, il doit en faire la demande au Juge-arbitre.  
Les joueurs doivent rester dans le gymnase jusqu'à publication du tableau final.

**Art. 14** Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux opposants.

Le volant officiel classé Elite est le CARLTON GT1 (plumes) en vente dans la salle.

Les joueurs d'un tableau constitué uniquement de classés P peuvent s'entendre pour l'utilisation du volant plumes ou d'un volant plastique de leur choix. En cas de désaccord, le volant plastique sera prioritaire.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et avec tous les accessoires nécessaires au déroulement de son match.

**Art. 15** Les matchs seront auto-arbitrés.

Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

**Art. 16** Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes (de la fin du match précédent au début du suivant). Il pourra être réduit à la demande expresse de l'intéressé.

**Art. 17** Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

**Art. 18** Les volants touchant une structure du gymnase (plafond, chauffages) seront déclarés faute en jeu ainsi qu'au service. Les volants touchant les paniers de basket et leurs supports seront déclarés faute en jeu et une fois let au service. Les volants touchant les câbles supportant les paniers de basket seront déclarés une fois let en jeu ainsi qu'au service.

**Art. 19** Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'organisation, le Juge-arbitre, les arbitres et au plus deux conseillers par équipe.

**Art. 20** Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques, voir articles 3.9 et 3.10 du guide du badminton.  
Ces derniers seront affichés dans la salle le jour de la compétition.

**Art. 21** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date limite d'inscription.

Si un joueur est déclaré forfait, il doit impérativement prévenir le plus tôt possible l'organisateur et éventuellement son (sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait pourra être retenu.

Tout joueur forfait adressera les pièces justificatives dans les 5 jours suivants le tournoi, sous peine de suspension. Les certificats médicaux devront être envoyés par mail à la ligue de badminton de Nouvelle Aquitaine : [contact@lnaqbad.fr](mailto:contact@lnaqbad.fr)

- Art. 22** Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton.  
Tout joueur ayant déjà été prévenu lors d'un tournoi précédent pourra être sanctionné par le Juge-arbitre.  
Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- Art. 23** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions.  
Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.  
Si un mineur atteint un rang ouvrant droit à un prix en espèces dans un tableau adultes, le montant est obligatoirement versé par chèque au représentant légal du joueur.
- Art. 24** Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 23h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.  
La remise des récompenses se fera à la fin de chaque tableau joué.
- Art. 25** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.  
Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge-arbitre avant son premier match en fournissant les justificatifs.
- Art. 26** Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.
- Art. 27** Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- Art. 28** L'inscription au tournoi implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement.  
Celui-ci sera à l'affichage dans le gymnase.
- Art. 29** Un protocole sanitaire lié à la pandémie du Covid-19 pourra être mis en place lors du tournoi. Le cas échéant, ce protocole devra être respecté par tous les compétiteurs et accompagnateurs.  
L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la compétition tout joueur ou accompagnateur qui ne respecterait pas le protocole.

Le Comité d'Organisation